

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_187 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC : INTÉGRATION
LOTISSEMENTS LE CLOS DE BEL AIR I ET II-CAMBON D'ALBI

L'an deux mille dix huit, le neuf octobre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 9 octobre 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Fabien LACOSTE, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Jean-Michel BOUAT, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Najat DELPEYRAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Blandine THUEL, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Jean-François ROCHEDREUX, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Joëlle VILLENEUVE, Philippe GRANIER, Yves CHAPRON, Agnès BRU, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Louis BARRET

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, messieurs Philippe GRANIER, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Michel FRANQUES (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Sylvie BASCOUL-VIALARD (pouvoir à Laurence PUJOL), Geneviève PEREZ (pouvoir à Bruno LAILHEUGUE), Patrick BETEILLE (pouvoir à Louis BARRET), Bruno CRUSEL (pouvoir à Eric GUILLAUMIN), Marie-Louise AT (pouvoir à Michèle BARRAU-SARTRES)

Votants : 46

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018

**N° DEL2018_187 : ASSAINISSEMENT / ÉCLAIRAGE PUBLIC :
INTÉGRATION LOTISSEMENTS LE CLOS DE BEL AIR I ET II-CAMBON
D'ALBI**

Pilote : Hydraulique - Assainissement

Madame Delphine DESHAIES-GALINIE, rapporteur,

Par délibération du 26 mars 2013, le conseil communautaire a arrêté la procédure de transfert des réseaux et équipements de compétence communautaire des lotissements au patrimoine communautaire.

La présente délibération concerne les lotissements « Le Clos de Bel Air I et II » situés à Cambon d'Albi.

Le conseil municipal de Cambon d'Albi a délibéré en faveur du classement de la voirie des lotissements «Le Clos de Bel Air I et II » dans le domaine public communal. Cette voirie sera mise à disposition de la communauté d'agglomération dès son intégration dans le domaine public communal. Il convient en parallèle de délibérer en conseil communautaire l'intégration des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public au patrimoine communautaire, l'ensemble des plans de récolement et tests de conformité ayant été fournis.

Je vous propose donc d'accepter l'intégration au domaine public communautaire des réseaux d'assainissement et des réseaux d'éclairage public de ce lotissement suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire du 26 mars 2013 approuvant la procédure de transfert des réseaux et équipements publics des lotissements,

VU la délibération du conseil municipal de Cambon d'Albi du 18 février 2014 portant intégration des lotissements « Clos de Bel Air I » et « Clos de Bel air II » dans le domaine public,

VU les procès-verbaux annexés,

VU l'avis favorable du bureau communautaire du 25 septembre 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'intégration au domaine public communautaire des ouvrages d'assainissement et d'éclairage public des lotissements « Le Clos de Bel Air I et II » suivant les inventaires définis aux procès-verbaux de réception ci-annexés.

Envoyé en préfecture le 11/10/2018

Reçu en préfecture le 11/10/2018

Affiché le 12/10/2018

 SLO

ID : 081-248100737-20181009-DEL2018_187-DE

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à effectuer toutes les démarches administratives subséquentes.

Pour extrait conforme,
Fait le 9 octobre 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL